

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT DIZIER
COMMUNE DE GILLAUME

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 mars 2021*

Convocation 12/03/2021 L'an deux mil vingt et un le 19 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
Affichage 12/03/2021 publique sous la présidence de M. Jean-François FONTAINE, Maire
Membres en exercice 7 **Présents** : Jean-François FONTAINE, Olivier KOWALCZYK, Ophélie KOWALCZYK, , Antoine FONTAINE Rémi FONTAINE, Sylvain SOSSI,
Présents 6 **Absents excusés** : Colette FONTAINE
Votants 6 Mme Ophélie KOWALCZYK a été élue Secrétaire

Objet N° 01/2021

Avis sur la demande de déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le projet de centre de stockage Cigéo

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le projet de centre de stockage Cigéo sous certaines réserves :

- Ligne de chemin de fer : Le captage des eaux de ruissèlements devra se faire au pied de la ligne par un fossé, côté Est, et la récupération de ces eaux sera effectuée par plusieurs aqueducs sous la ligne jusqu'au ruisseau de l'orge par des tuyaux enterrés.
- Un pont suffisamment dimensionné devra être réalisé sous la ligne de Chemin de fer pour permettre le passage des machines agricoles.
- Une Intégration paysagère devra être mise en place pour dissimuler la ligne ferroviaire visible depuis le village de Gillaumé.
- Il devra être prévu une procédure antipollution de l'Orge en cas d'accident ferroviaire
- Durant la phase des travaux, un aménagement devra être mise en place pour protéger les habitants de Gillaumé de toutes nuisances sonores et de la poussière.
- Les chemins de l'Association Foncière et les chemins communaux permettant l'accès aux travaux devront être remis en état.
- Le chemin de Glane noix sera renforcé et goudronné jusqu'à la ferme de la Cité. (Il deviendrait la route Sud de l'Andra)
- Les activités de plein air et de la chasse devront être autorisées aux abords du tracé de la ligne ferroviaire.
- Une surveillance de la santé de la population devra être réalisée par un organisme indépendant
- La commune souhaite percevoir une fiscalité sur l'emprise de la ligne.
- La commune souhaite participer aux réunions du Comité de Haut Niveau

Rendu exécutoire à compter du 19 mars 2021
Dépôt en Sous-Préfecture le 20 mars 2021
Publication ou notification du 20 mars 2021



23 MARS 2021

Extrait certifié conforme
GILLAUME
Le Maire

